

Séance du : 12 octobre 2023

n° 45/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Pierre MONOD, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT, Marie-France LOISEL

Pascal ASSEMAT, Gérard LAVIGNE, Pierre VIDAL

En exercice : 63

Présents : 35

Avaient donné pouvoir :

Marie-Hélène VAUTHIER à Jean-Marie PETIT

Nombre de voix : 36

Excusés :

Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Christiane PALOSSE, Florence RANC

Bertrand GELI, Alain SCHMIDT

Objet : Société publique locale AREC – Modification des statuts et de l'objet social de la société

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-1 et L2121-29 ;
 Vu le Code de Commerce et notamment son article L210-10 ;
 Vu la délibération n°29/2014 comté syndical du PETR du Pays Lauragais du 15 septembre 2014 portant sur l'entrée du PETR du Pays Lauragais (anciennement Syndicat Mixte) au capital de la Société Publique Locale AREC ;
 Vu la délibération n°3/2023 du comité syndical du 12 janvier 2023 désignant M. Jean-Marie Petit comme représentant du PETR du Pays Lauragais au sein du Comité d'Orientation Stratégique de l'AREC,
 Vu le rapport de modification des statuts de la SPL AREC notamment dans le cadre de sa transformation en société à mission ;

Considérant que le PETR du Pays Lauragais est actionnaire de la SPL AREC ;

Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont décidé de modifier les Statuts de la société pour que celle-ci puisse faire état publiquement de sa qualité de société à mission ;

Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont en outre décidé de modifier les statuts de la société pour y intégrer les dernières évolutions légales et réglementaires ;

Considérant que la répartition du capital entre ses membres demeure inchangée ;

Considérant que cette approbation doit prendre la forme d'une délibération préalable du Comité Syndical ;

Le comité syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, Décide, à l'unanimité moins une abstention :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de modification des statuts de la SPL AREC annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : D'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 3 : De charger Monsieur le Président, ou son représentant, de faire procéder à l'affichage de la présente délibération, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au recueil des actes administratifs.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait à Labastide d'Anjou, le 12 octobre 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

RECU EN PREFECTURE

le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com